

**PARKINGS et nombre de places**

- Parkings abonné-es et visiteurs-euses
- Parkings exclusivement abonné-es
- Parkings exclusivement visiteurs-euses

**ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

- Stationnement longue durée et résident-es (gratuit de 12 h à 14 h). Code Paybyphone 38003
- Stationnement de courte durée limité à 3 h 30, et résident-es. Code Paybyphone 38002
- Stationnement de courte durée limité à 3 h 30. Code Paybyphone 38001

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

- Secteur 1 : à l'ouest du bd. Gambetta
- Secteur 2 : à l'est du bd. Gambetta
- Zone piétonne

# Résident-es Comment stationner à Grenoble

2024



Mairie de Grenoble, 11 bd J.-Pain, 38000 Grenoble - IPKS. Photos © Ville de Grenoble; T. Chemu. Imprimé sur papier 100% recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.



# Résident-es

## Comment stationner à Grenoble ?



Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, **la Ville de Grenoble et la Métropole organisent le stationnement des résident-es et des visiteurs-euses.**

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résident-es du centre-ville, la Ville a instauré un tarif préférentiel et la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résident-es grenoblois-es.

### **Tarification du stationnement sur voirie pour les résident-es en zone payante**

- > ticket 30 jours : 12 €
- > ticket 7 jours : 9 €
- > ticket 1 jour : 3 €

**Vous pouvez bénéficier de cette tarification si votre résidence principale se situe :**

- > à l'intérieur d'une zone de stationnement payant,
- > ou dans les rues piétonnes ou enclavées du centre-ville.

**Le stationnement résident-es n'est pas autorisé en zone orange de 10 h à 19 h.**

**Le tarif résident-es s'applique dans le secteur de domiciliation du détenteur-trice.**

- secteur 1 : (fond orange clair) : à l'ouest du boulevard Gambetta
- secteur 2 : (fond jaune clair) : à l'est du boulevard Gambetta

### **Démarches à effectuer**

Pour obtenir un ticket résident-e, la démarche s'effectue en 2 temps.

#### **1. ENREGISTRER SON VÉHICULE**

**Pièces justificatives à fournir :**

- > carte grise du véhicule
- > avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- > une facture de moins de 3 mois (électricité, eau, gaz) ou une attestation ou facture d'assurance logement de moins de 3 mois
- > les 3 documents libellés au même nom, prénom et adresse, si tel n'est pas le cas se référer aux cas particuliers sur [grenoble.fr](http://stationnement.grenoble.fr)

En ligne sur [stationnement.grenoble.fr](http://stationnement.grenoble.fr) ou

Se présenter avec les pièces à fournir dans un des lieux suivants :

- > **Pôle Accueil Relations Usager-ères**  
50, av. Maréchal-Randon  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Fermé le mardi après-midi
- > **Maison Des Habitant-es Chorier-Berriat**  
10, rue Henri-Le-Chatelier  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.
- > **Maison Des Habitant-es Bois d'Artas**  
1, chemin du Bois d'Artas  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Fermé le jeudi après-midi.

L'immatriculation du véhicule est alors enregistrée dans la base de données des résident-es, permettant ainsi d'acheter le ticket résident.

Cette démarche est à **renouveler une fois par an.**

#### **2. ACHETER SON TICKET RÉSIDENT-E**

**Le ticket résident-e est dématérialisé :** il est enregistré dans une base de données, et les agent-es de contrôle du stationnement en ont connaissance grâce à leurs terminaux de contrôle.

**Achat :**

- > **en ligne sur [stationnement.grenoble.fr](http://stationnement.grenoble.fr)**
- > **sur les horodateurs**, avec paiement par carte bancaire
- > **en guichet, auprès du Pôle Accueil Relations Usager-ères.** Les paiements sont possibles en espèces, carte bancaire ou chèques.

**Pour toute information : 04 76 76 36 36**

### **Abonnements résident-es dans les parkings couverts de la métropole**

#### **TARIFS 2024**

**Abonnement résident-e mensuel 24 h/24 h - 7j/7j**

> **tarif standard : 65 € / mois**

> **tarif véhicule lourd : 71 € / mois**

(1 550 kg pour les véhicules thermiques ; 1 800 kg pour les véhicules électriques).